

## CONSEIL MUNICIPAL

### *COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017*

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD (arrivé à 20h17), Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

Étaient absents excusés : Mme Ginette BOUYER et M. Daniel SICARD (arrivé à 20h17 « APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017 »).

Était absente : Mme Katia GAUDIN.

Pouvoir : Mme Ginette BOUYER à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Christophe ROY a été élu secrétaire de séance.

#### Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017.
2. DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE POUR CAUSE D'ERREUR MATÉRIELLE DE LA DÉLIBÉRATION N° 2017/1104 – LOYER LOGEMENT COMMUNAL – 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE.
3. DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°2.
4. DROITS DE PRÉEMPTION.
5. PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE RENTRÉE 2018.
6. CONVENTION DE MÉCÉNAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SORÉGIES & LA COMMUNE.
7. CONVENTION DE GESTION – CNP ASSURANCES.
8. MISE EN SOMMEIL DE LA CAISSE DES ÉCOLES.
9. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2017.
10. PROCÉDURE DE NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT VERSÉE.
11. QUESTIONS DIVERSES ...

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2017.

#### DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE POUR CAUSE D'ERREUR MATÉRIELLE DE LA DÉLIBÉRATION N° 2017/1104 LOYER LOGEMENT COMMUNAL – 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la rectification de la délibération n° 2017/1104 en date du 16 novembre 2017 comme suit :

Loyer de base + variation annuelle de l'indice de référence des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre  
442,43 € + 0.90 % = 446.41 €

#### DÉCISIONS MODIFICATIVES DE CRÉDIT :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder aux virements ci-après :

#### INVESTISSEMENT :

- 1641 (16) – Emprunts en euros : 676.02 €
- 21571 (21) – 0109 Matériel roulant : - 676.02 €

#### DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section G n° 1445 « Champs de la Grange » G n° 1447 « 29 Route de Niort »
- Section G n° 1525 « 19 Rue de la Sablière »
- Section G n° 1797 « Le Breuil Margot » G n° 927 « Le Breuil Margot »

#### PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE - RENTRÉE 2018 :

Après délibération et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, opte pour la semaine de 4 jours.

#### CONVENTION DE MÉCÉNAT CONCOURANT À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SORÉGIES & LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Adopte la convention de Mécénat
- Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que les avenants

#### CONVENTION DE GESTION – CNP ASSURANCES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- De confier au Centre de Gestion de la Vienne la gestion du contrat conclu avec CNP Assurances pour la couverture des risques statutaires des agents permanents affiliés à la CNRACL.
- Que les frais de gestion seront directement perçus par le Centre de Gestion de la Vienne, CNP Assurances minorera en conséquence son appel à prime.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Vienne qui prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et cesse au 31 décembre 2017 (bien 2017). Elle se renouvelle ensuite par tacite reconduction à chaque 1<sup>er</sup> janvier sauf dénonciation par l'une des parties ou automatiquement en cas de résiliation du contrat avec CNP Assurances.

#### MISE EN SOMMEIL DE LA CAISSE DES ÉCOLES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de mettre la Caisse des Écoles en sommeil pendant 3 ans afin de pouvoir la supprimer en 2021 conformément à la réglementation.

#### CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte pour l'aménagement de la rue « 255-1-01-VC22 – Route de Colombier », la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes des travaux de voirie relevant de la compétence communale,
- Approuve le budget de l'opération d'un montant à charge communale évalué à 1550.93 € TTC ;
- Approuve la convention établie, définissant les conditions dans lesquelles la délégation de maîtrise d'ouvrage est mise en œuvre, ainsi que les modalités de participations financières ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et les pièces utiles à ce dossier.

#### PROCÉDURE DE NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT VERSÉES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- De constater l'amortissement des biens, conformément au plan d'amortissement (dépense du compte 68, recette au compte 28).
- De neutraliser totalement l'amortissement des subventions d'équipement versées (dépense au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées », recette au compte 7768 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »).

#### QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire fait savoir :

- Que la journée chemins aura lieu le 24 mars 2018 à la place du 10 mars 2018.
- Qu'un courrier a été envoyé au Département concernant la traversée du bourg (RD 148) pour la ligne médiane inexistante et la vitesse excessive.
- Qu'il a reçu un courrier de résiliation de bail concernant le logement « 24 Quartier de l'Érable » et prévoir des travaux.
- Que la cérémonie des Vœux du Maire et du Conseil Municipal aura lieu le 14 janvier 2018.
- Qu'il faut prévoir une réunion avec le personnel communal en début d'année 2018.
- Qu'il y a des nids de poules à boucher au carrefour de « La Croix Maubert, et à celui de la Grosse Borne ».

Madame Suzie PORTEJOIE fait savoir que certaines personnes se sont plain de ne pas avoir de conseillers municipaux à leur table lors du repas du 9 décembre.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 05 minutes.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À SAVIGNÉ, le 22 décembre 2017. Le Maire, *André RIGNAULT*.